

**Le CARREFOUR DES SOLIDARITES  
du Littoral dunkerquois**

# **CES DUNKERQUOIS QUI ONT FAIM**

**ANALYSE DES DONNEES**

**DES BILANS DE L'AIDE ALIMENTAIRE  
DISPENSEE PAR LES ASSOCIATIONS EN  
2004/2005**

**Mars 2006**



« J'ai faim ! Avez-vous quelque chose à me donner à manger ? »

C'est rarement en ces termes que les personnes tapent aux portes des associations caritatives et humanitaires qui pratiquent l'aide alimentaire. Ce n'est jamais de gaieté de cœur qu'on reconnaît auprès d'un ou d'une inconnue qu'on a faim et qu'on manque d'argent pour aller jusqu'au bout du mois.

Pourtant, c'est un peu plus de 6000 citoyens de la région dunkerquoise qui, cette année encore, ont frappé aux portes de ces associations pour bénéficier d'un colis alimentaire ou d'un repas qui va leur permettre de moins se serrer la ceinture.

Car, n'oubliez pas qu'avec ce qui leur est donné, elles puissent banqueter. Les nourritures qu'elles reçoivent, lorsqu'il s'agit d'un colis, leur permettent de tenir trois à quatre jours chaque mois, pas plus. Le reste du temps il leur faut se débrouiller avec les quelques ressources dont elles disposent. Et sur ce point, les chiffres sont sans appel. Plus de la moitié des personnes qui reçoivent cette aide ne disposent que de moins de 5 € par jour pour faire face à leurs dépenses courantes, hors logement, électricité, eau et gaz.

Malgré des critères de plus en plus durs et la non prise en compte des dettes contractées par exemple, le nombre des personnes secourues augmente depuis trois ans. Et cette année, sans explication autre que l'étroitesse des locaux de stockage, la banque alimentaire, association régionale dont l'antenne locale assure la base des aliments dont se servent les associations (collecte et stockage), a estimé qu'elle ne pourrait pas aller plus loin que l'année dernière.

Voilà dix ans que nous avons pris l'initiative de rassembler toutes les informations sur ces personnes. Devant le chiffre qui augmente à nouveau, nous nous posons un certain nombre de questions.

La principale et, à la limite, l'unique question qui vaille d'être posée est la suivante : pourquoi une société locale comme celle de la région dunkerquoise accepte-t-elle chaque année que l'équivalent d'un quartier entier ne puisse manger qu'en ayant recours à la solidarité collective ? Pourquoi ne se donne-t-elle pas pour objectif impérieux de faire cesser ce scandale ? Impossible ? Le rapport de la commission nationale dirigée par le Président d'Emmaüs affirme le contraire et donne pour exemple le gouvernement britannique qui s'est donné vingt ans pour y arriver. Les habitants du dunkerquois qui sont habitués à relever les défis en se moquant des atermoiements de l'échelle nationale seraient-ils incapables d'y arriver ?

D'autres questions qui relèvent de l'aménagement de la situation se posent aussi.

Alors que nous savons que les dettes contractées par les ménages ne sont, le plus souvent, que des dettes contractées pour se loger, se nourrir, se vêtir, se chauffer, pourquoi ne les prend-on pas en compte dans le calcul du « reste à vivre » à partir duquel les familles peuvent accéder ou non à l'aide alimentaire ?

Les colis distribués sont quasi identiques pour tous, sauf en fonction du nombre de personnes par foyer. Est-ce la bonne solution ? Les besoins sont-ils identiques pour tous ? Certaines associations ont déjà, depuis un certain temps, développé l'offre de produits concernant plus spécifiquement les enfants en bas âge. Pourquoi ne pas aller plus loin en explorant la solution des épiceries solidaires où chacun peut puiser en fonction de ses vrais besoins ? Cela ne libérerait-il

pas plus de temps aux associations pour faire leur vrai métier d'accompagnement des familles et de maintien du lien social ?

Ici même à Dunkerque d'autres expériences ont été menées. Tabga, par exemple. Elle est liée à la réalisation d'un projet et relève plus d'une première banque pour les micro projets. Même si l'approche est plus rigoureuse pour les personnes qui peuvent en bénéficier, il est manifeste que le contrat ainsi passé renouvelle, voire renoue lorsqu'il était cassé ou distendu, le lien social si important pour le développement de tous.

C'est dire que le réseau associatif que constitue le Carrefour des solidarités ne se satisfait pas de la situation actuelle. Il va enrichir bientôt son tour de table de la présence des C.C.A.S. N'est-ce pas une bonne occasion de se reposer toutes ces questions ?

Je tiens à remercier ici toutes les personnes, en particulier bénévoles, qui ont permis à ce document d'exister. C'est une grande chaîne de solidarité qui s'établit ainsi chaque année depuis ceux et celles qui reçoivent les premières demandes d'aide jusqu'à ceux qui saisissent et traitent les informations ainsi collectées.

Le bureau du Carrefour des solidarités

## **Table des matières**

### **I – Qui sont les demandeurs d'aide alimentaire ?**

- 1- Leur nombre est en augmentation
- 2- Ils sont âgés en majorité de 30 à 49 ans, mais aussi de plus en plus jeunes ou âgés.
- 3- Une personne aidée sur 5 a moins de 18 ans
- 4- Il s'agit de couples ou de femmes seules avec des enfants
- 5- Ils sont demandeurs d'emploi ou personnes au foyer
- 6- Ils logent en HLM
- 7- Ils habitent les plus grandes communes de l'agglomération

### **II – C'est à leur propre initiative que la plupart ont pris contact avec les associations ?**

### **III – La jungle des aides financières**

### **IV – Avec 5 € en poche, par jour et par personne, que peut-on faire ?**

### **V – Les dépannages**

### **VI – Le travail associatif**

## **Avertissement technique**

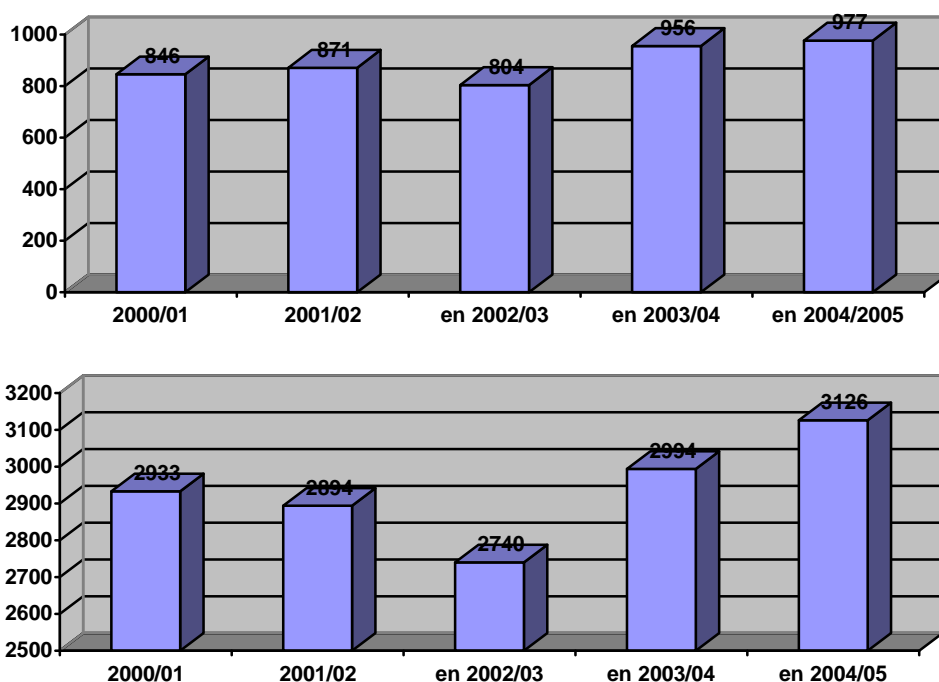
Les données chiffrées contenues dans ce document ont une présentation simple. Pour permettre une lecture rapide, nous nous en sommes tenu à ce qui nous paraissait être essentiel.

Plutôt que de présenter la suite des chiffres sur ces six dernières années, nous avons préféré parfois comparer ceux des trois dernières années à la moyenne des six dernières années. Cela fait apparaître ainsi, qu'au delà des évolutions d'une année sur l'autre, les caractéristiques des personnes et des foyers auxquels nous apportons notre aide demeurent malheureusement identiques.

# I – QUI SONT LES DEMANDEURS D'AIDE ALIMENTAIRE ?

## 1 – Leur nombre augmente à nouveau.

Il est à nouveau en augmentation depuis trois ans en nombre de foyers aidés,

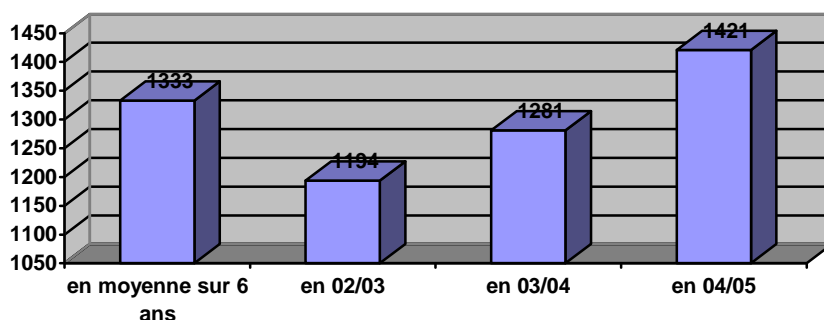


et surtout en nombre de personnes aidées alors que le nombre des enfants par famille est, comme nous le voyons ci-après en diminution.

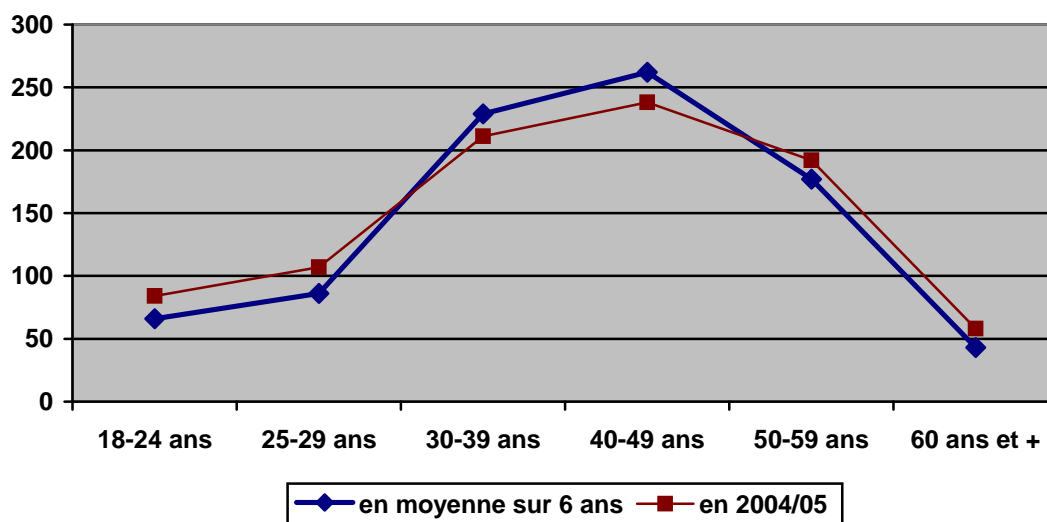
La moyenne des six dernières années est pour 2004/2005 nettement dépassées. A noter que la structure des ménages faisant appel à l'aide alimentaire suit la même évolution que l'ensemble des ménages. Il y avait en moyenne 3,82 personnes par foyer en 1998. Cette moyenne passe en 2004 à 3,13 personnes par foyer. En 2005, elle est de 3,19.

## 2 – Une personne aidée sur 5 a moins de 18 ans

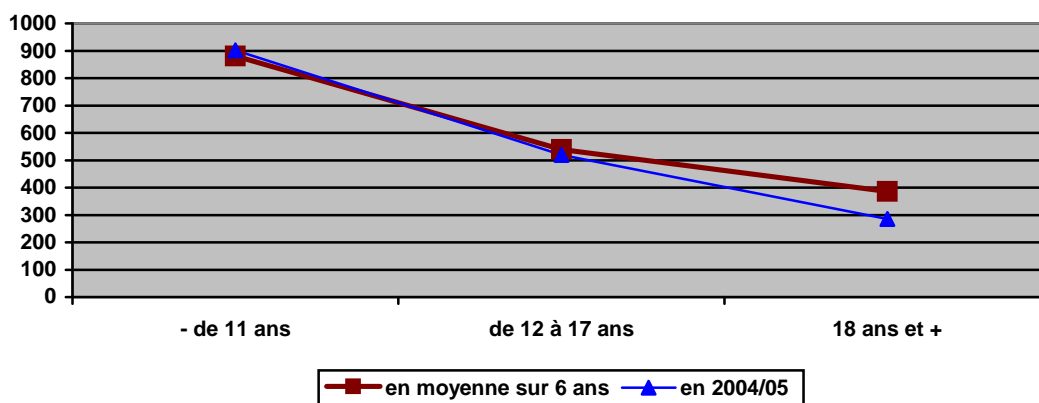
Ils représentent 21 % des personnes aidées et sont en augmentation. Leur nombre a d'ailleurs augmenté deux fois plus vite (+ 10,7 %) que celui de l'ensemble des personnes aidées (+ 4,37 %)



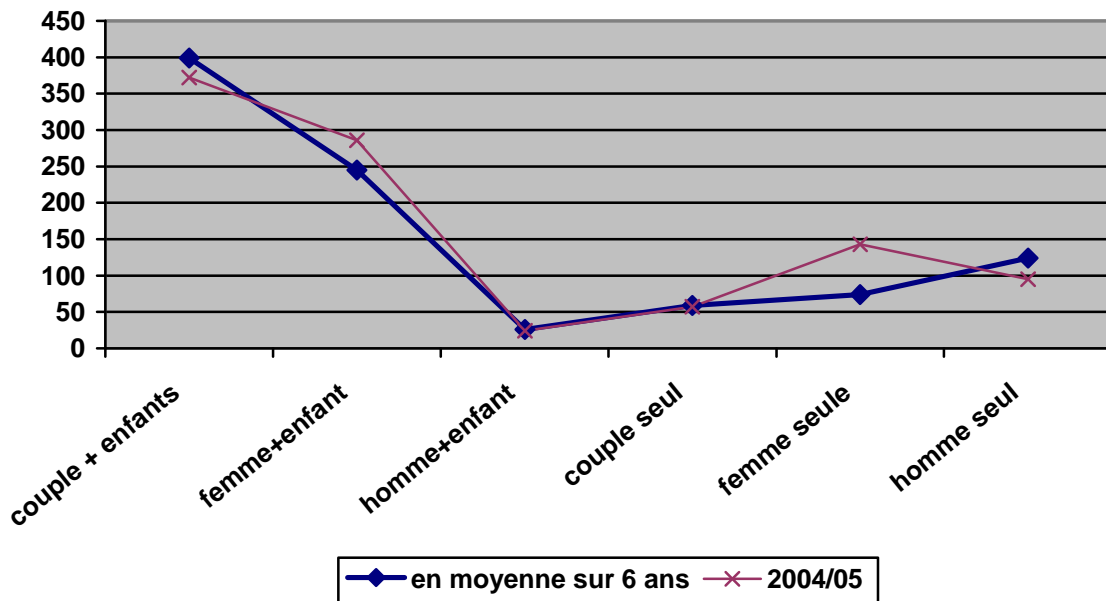
## 3 – Les demandeurs d'aide sont âgés, pour une large majorité, de 30 à 49 ans. Mais il y a de plus en plus de jeunes et de personnes âgées :



Quant à leurs enfants à charge, leur structure d'âge demeure à peu près identique :

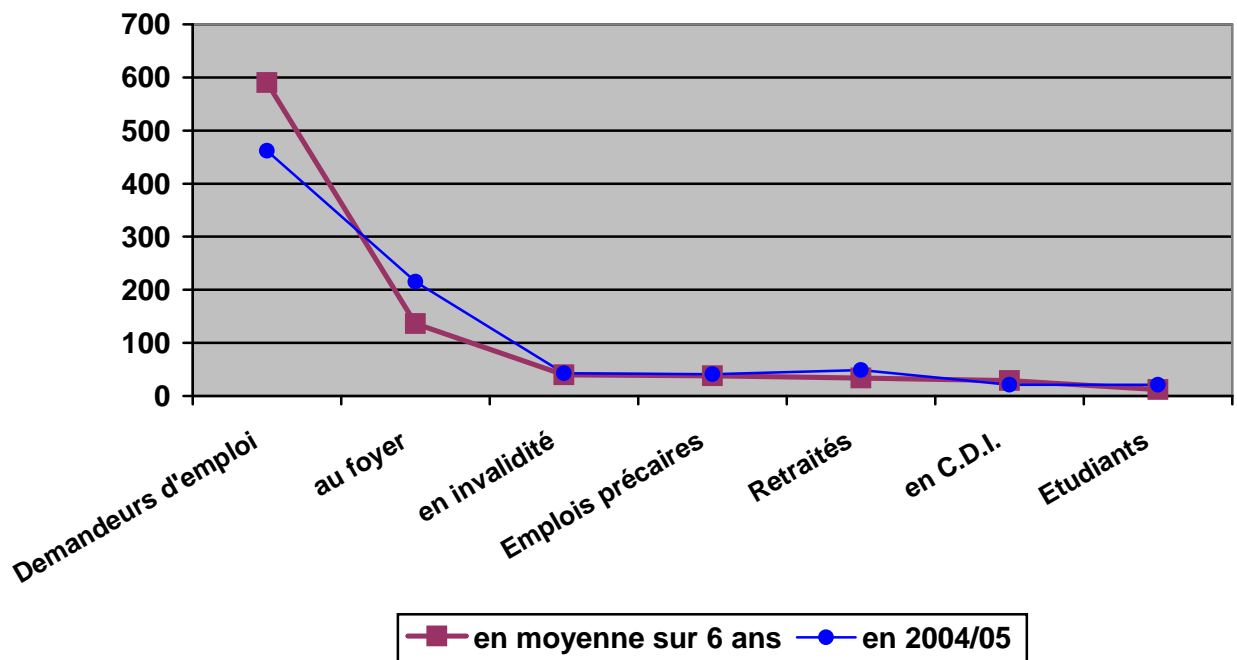


#### 4 – Il s'agit, la plupart du temps, de couples ou de femmes seules avec des enfants :



Mais, par rapport à la moyenne sur 6 ans, en 2004/2005, le nombre de couples avec enfants tend à diminuer alors que le nombre des femmes seules ou avec enfant tend lui à augmenter.

#### 5 – Les demandeurs d'aide sont, dans leur grande majorité, des demandeurs d'emploi :



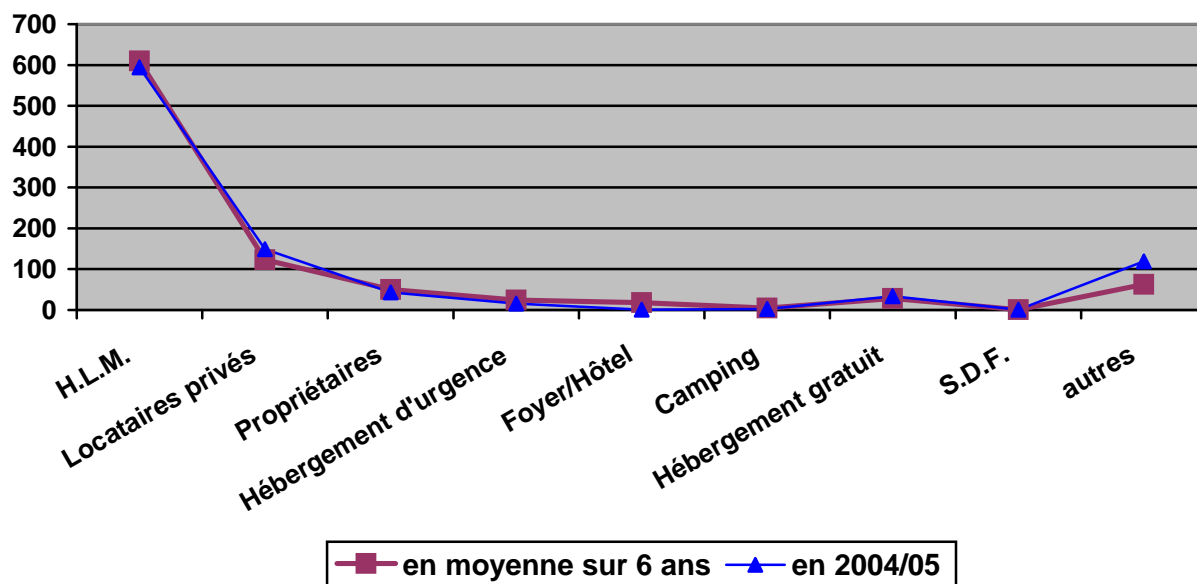
C.D.I. = en Contrat à durée indéterminée, Précaires = en contrat à durée déterminée, en C.E.S., en intérim, en stage.  
 Demandeurs d'emploi : indemnités ou non



A noter cependant par rapport à la moyenne des six dernières années :

- Le nombre de demandeurs d'emploi demandant de l'aide a baissé.
- Le nombre de personnes au foyer a en revanche augmenté.

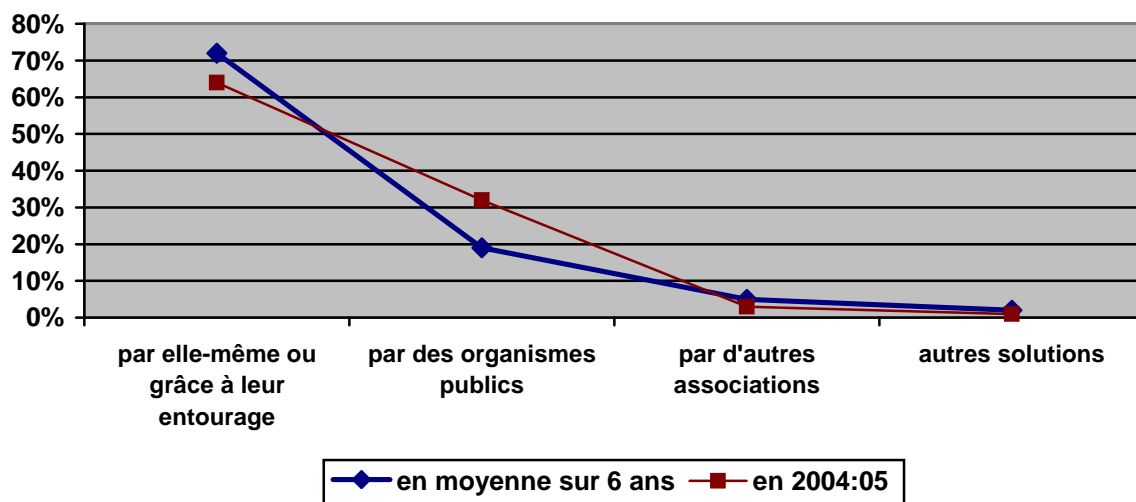
## 6 – Ils logent, pour deux sur trois d'entre eux, en H.L.M. :



## 7 – Ils viennent des communes les plus importantes de l'agglomération :

	En 99/2000	En 2000 / 01	En 2001/02	En 2002/03	En 2003/04	En 2004/05
Armbouts Cappel	8	5	2	0	3	0
Bourbourg	3	22	0	3	3	0
Bray Dunes	2	0	0	0	0	0
<b>Cappelle la gde</b>	<b>119</b>	<b>105</b>	<b>44</b>	<b>78</b>	<b>53</b>	<b>70</b>
Coudekerque Br.	280	181	181	164	153	160
Coudekerque	0	0	0			
Craywick	1	0	0			
<b>Dunkerque</b>	<b>1 318</b>	<b>910</b>	<b>833</b>	<b>968</b>	<b>1040</b>	<b>1203</b>
Fort Mardyck	44	23	8	7	13	22
Gd Fort Philippe	4	27	5			
<b>Grande Synthe</b>	<b>723</b>	<b>587</b>	<b>740</b>	<b>579</b>	<b>601</b>	<b>634</b>
Gravelines	27	51	34	14	19	35
Leffrinckoucke	39	12	12	7	13	
<b>Loon Plage</b>	<b>134</b>	<b>75</b>	<b>77</b>	<b>37</b>	<b>50</b>	<b>45</b>
St Georges / Aa	3	0	0			
<b>St Pol sur mer</b>	<b>926</b>	<b>784</b>	<b>841</b>	<b>740</b>	<b>846</b>	<b>774</b>
Téteghem	71	59	42	41	47	61
Zuydcoote	3	0	4			
<b>Total C.U.D.</b>	<b>3 705</b>	<b>2 841</b>	<b>2 823</b>	<b>2533</b>	<b>2841</b>	<b>3004</b>
Tot. Hors C.U.D.	94	67	52	27	31	32

## II – C'EST LE PLUS SOUVENT A LEUR PROPRE INITIATIVE QU'ILS ONT PRIS CONTACT AVEC LES ASSOCIATIONS MEMBRES DU CARREFOUR DES SOLIDARITES ?



### **III – LA JUNGLE DES AIDES FINANCIERES ET LA PAUVRETE DES RESSOURCES DISPONIBLES**

#### **1- La jungle des aides financières publiques ne permet toujours pas à nombre de familles et de personnes de s'en sortir sans l'aide des associations :**

Cette année comme depuis dix ans, chacun des foyers ou chacune des personnes qui font appel aux associations du carrefour pour une aide alimentaire, bénéficie, en moyenne, de plus de trois prestations.

	99/2000	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05
Salaires	122	100	57	53	89	73
Chômage	369	257	175	174	201	162
Retraites	70	78	53	40	61	65
Maladie-Mat. Invalidité	51	43	36	36	48	39
Pension alimentaire	70	59	58	39	54	57
R.M.I.	526	386	413	452	496	545
Allocations familiales	529	401	392	354	361	75
A.P.J.E.	191	144	132	114	142	151
Complément familial	222	174	151	148	128	137
Soutien de famille	144	119	128	121	131	140
A.P.I.	48	46	38	32	41	31
A.P.E.	20	14	6	25	13	10
A.A.H.	24	20	23	27	41	31
A.L.- A.P.L.	921	715	716	660	762	793
Autres					45	
<b>TOTAL</b>	<b>3 306</b>	<b>2 556</b>	<b>2 378</b>	<b>2 275</b>	<b>2 403</b>	<b>2369</b>

Le versement d'un salaire ne rentre que pour moins de 1 % dans le nombre d'origines des ressources. A noter que les bénévoles des associations indiquent que de plus en plus de salariés ayant des ressources trop justes viennent frapper à leur porte. Les indications ci-dessus indiquent cependant que ces personnes ne s'inscrivent pas pour une aide régulière. En revanche, c'est dans les dépannages que cette catégorie de personnes se retrouve en plus grand nombre.

Rappelons par ailleurs que grâce aux efforts des services sociaux et à ceux des associations, la proportion de foyers et de personnes qui n'accèdent pas aux prestations auxquelles elles auraient droit diminue régulièrement.

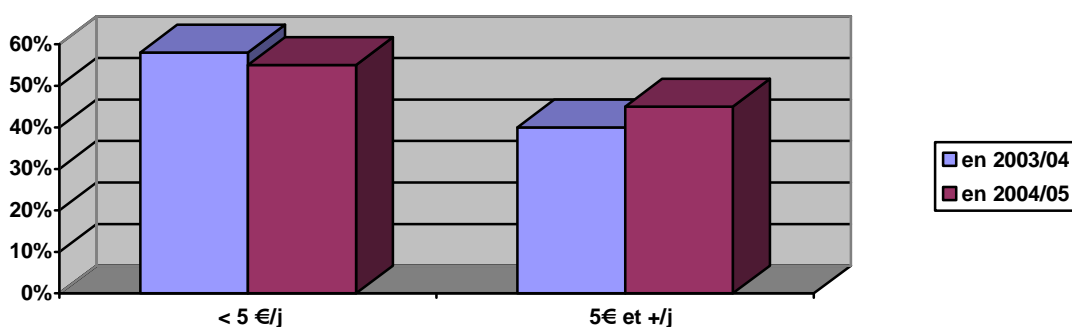
A noter enfin que, pour la première fois, le nombre des salariés et des personnes au chômage diminue. En revanche, les bénéficiaires du R.M.I. sont en nette augmentation. Est-ce un indice du durcissement des critères d'accès établis par les associations et, dans le même temps, d'un approfondissement de la pauvreté ? Ce qui est clair c'est que la suppression de l'A.S.S. après plus d'années de chômage a fait augmenter le nombre d'allocataires R.M.I.

**Les dettes n'étant plus prises en compte dans le calcul des ressources des personnes demandant de l'aide, nous n'avons plus aucune indication à ce propos.**

## IV - QUE PEUT-ON FAIRE AVEC 5 EUROS EN POCHE PAR JOUR ET PAR PERSONNE ?

Après avoir recueilli toutes les informations concernant chacune des personnes en demande d'une aide alimentaire régulière, les bénévoles qui les accueillent calculent le « reste à vivre » : mot rapide pour désigner ce qui reste après qu'on ait réglé ce qu'il faut pour être logé, avoir réglé ses impôts et ses dettes. En somme, c'est ce qui reste pour s'alimenter, se vêtir, assurer l'éducation des enfants, voire se distraire et se cultiver. C'est ce résultat qui détermine si la personne ou le foyer peuvent accéder à l'aide associative.

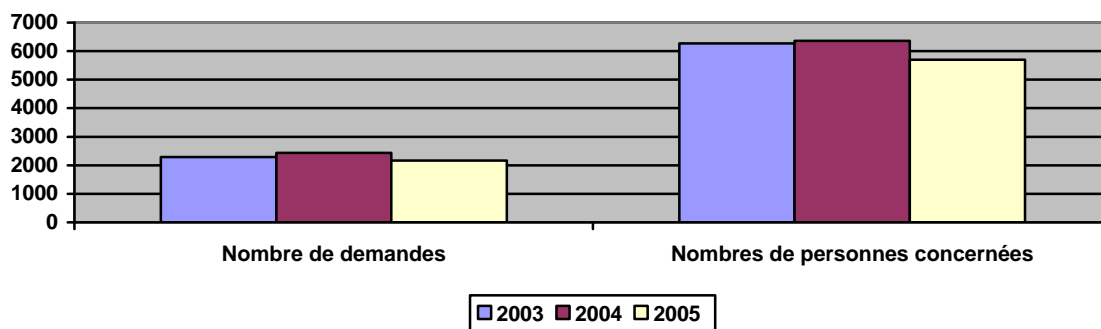
Les résultats parlent malheureusement d'eux-mêmes :



Plus de un demandeur d'aide alimentaire sur 2 a moins de 5 € par jour et par personne pour satisfaire ses « besoins » pour vivre. Ils sont 123 demandeurs à avoir moins de 2 € par personne et par jour.

## V - Les dépannages

**1° Les demandes de dépannage ont légèrement diminué en 2005, en nombre de demandes, comme en personnes concernées :**



Leurs nombres demeurent cependant important.

	2003	2004	2005	
Demandes	2 288	2 431	2 162	
Personnes concernées	6 271	6 355	5 700	

Sur les 5 700 personnes concernées, près de la moitié d'entre elles, soit 2 764 étaient des enfants (48,5 %).

### 2° Quelles sont les personnes qui ont été dépannées ?

Impossible de rendre compte des 5 700 visages des personnes qui ont été dépannées. Nous pouvons juste donner quelques indications sur leurs caractéristiques.

#### 21 – Leur situation familiale

Vivant en couples	817	38,7 %
Célibataires	899	42,6 %
Divorcés, séparés, veufs	395	18,7 %

#### 22 – L'origine de leurs ressources

R.M.I.	637	25,9 %
ASSEDIC	314	13,3 %
Salaires	198	8,5 %
Retraites	55	2 %

N.B. Chacune de ces ressources peut être cumulée avec un certain nombre d'autres provenant de la solidarité nationale ou départementale. Il ne s'agit donc pas de la répartition de l'origine de ces ressources dans l'ensemble de la population. Il faut donc lire, par exemple, 637 foyers demandeurs de dépannage ont indiqué que le R.M.I. était l'une des ressources du foyer.

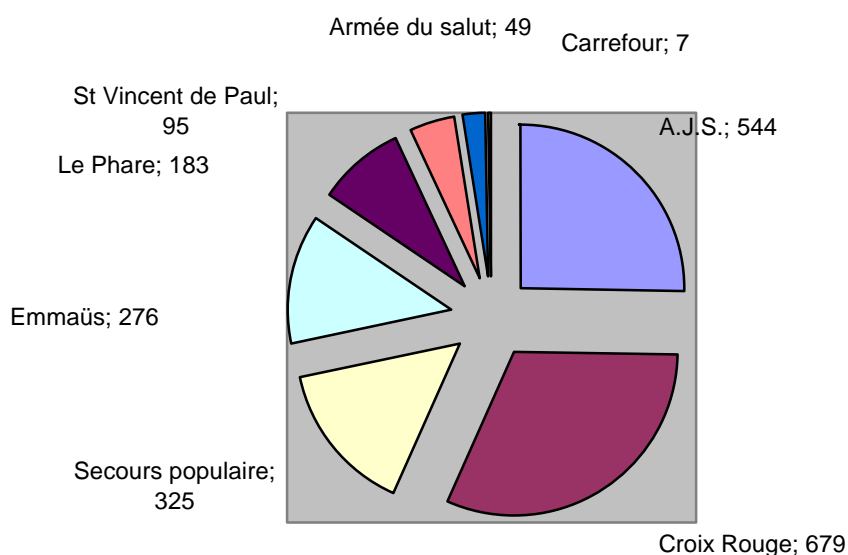
## 23 – Motifs de la demande de dépannage

	2003	2004	2005
Faibles ressources ou en diminution	1 539	2 129	1 088
Problèmes prestations (en cours ou blocage)	146	131	499
Remboursements dettes, prêts	170	42	85
Charges particulières	116	16	14
Déménagement	29	25	79
Maladie, frais médicaux	50	18	74
Vol d'argent, cambriolage	15	6	14
Venue des enfants (WE, vacances)	21	11	37
Remboursements indus	4	1	7
Saisie bancaire, blocage compte	35	9	24
Perte emploi	23	3	33
Rupture familiale	58	23	
Attente 1 <sup>o</sup> salaire ou problème salaire	3	0	
Autres	58	0	74
Non indiqué	20	17	30

Rappelons que ces chiffres indiquent d'abord le critère qui a justifié la transmission de la demande de dépannage par l'institution ou l'association qui a reçu la première la personne demandeuse. La variation importante des chiffres indiquant le motif de « faibles ressources ou en diminution » n'a pas de signification en soit. Il apparaît plutôt que l'institution ou l'association demandant le dépannage a mieux repéré en 2005 les causes de la diminution de ressources que l'année précédente.

Une remarque toutefois s'impose : celle concernant la hausse extrêmement importante des problèmes liés au versement des prestations sociales, en augmentation de 381 %.

### 3° Les associations répondant aux demandes de dépannage :



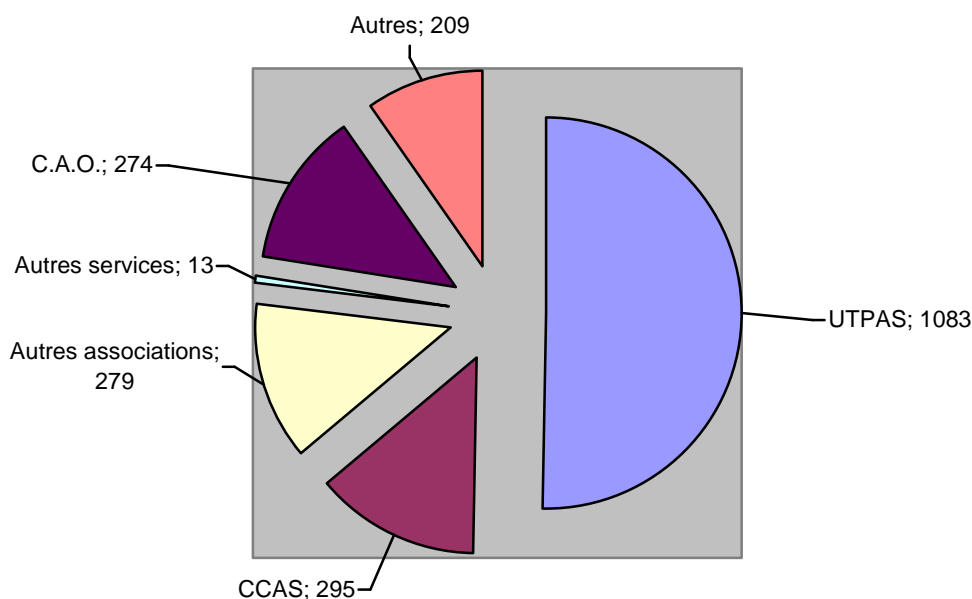
En fonction des associations, les évolutions de leurs réponses ont été différentes

	2003	%	2004	%	2005	%
<b>A.J.S.</b>	1 058	46,2	1 120	46	544	25
<b>Croix Rouge</b>	365	15,9	486	20	679	31
<b>Secours populaire</b>	313	13,6	305	12,5	325	15
<b>Emmaüs</b>	358	15,6	302	12,4	276	13
<b>Le Phare</b>	106	4,6	115	4,6	183	8
<b>Saint Vincent de Paul</b>	33	1,4	69	2,8	95	4
<b>Armée du salut</b>	10	0,4	17	0,7	49	2
<b>Carrefour</b>			9	0,3	7	
<b>Non précisé</b>	45	1,9	8	0,3	4	

Les chiffres ci-dessous indiquent un changement d'attitude manifeste de la part de deux associations : l'A.J.S. et la Croix Rouge.

La Croix Rouge est devenue en 2005 la principale association répondant aux demandes de dépannage alors que l'A.J.S. a diminué quasiment par 2 ses réponses. Les autres associations en ont supporté, dans une moindre mesure, les conséquences.

#### 4° L'origine des demandes de dépannage



	2003	2004	2005
<b>U.T.P.A.S.</b>	983	1 019	1083
<b>C.C.A.S.</b>	672	544	295
<b>C.A.O.</b>	59	173	274
<b>Autres associations</b>	307	454	279
<b>Autres services</b>	267	241	13

En 2005, les C.C.A.S. ont très largement diminué leur appel aux associations en matière de dépannage, poursuivant ainsi la tendance qui avait été perçue dès le deuxième semestre de l'année précédente.

### **5° La principale demande porte sur l'alimentation :**

D'une année sur l'autre, la nature des aides demandées reste à peu près équivalente. Elle est d'abord et avant tout celle d'une aide alimentaire.

Nature de la demande d'aide	2003	2004	2005
Alimentaire	2 089	2 203	1 967
Alimentaire et vestimentaire	89	87	102
Alimentaire et autres	42	34	19
Vestimentaire	33	26	43
Autres ou non précisées	35	81	31
Total	2288	2 431	2 162

### **6° Fréquence et durée des dépannages effectués :**

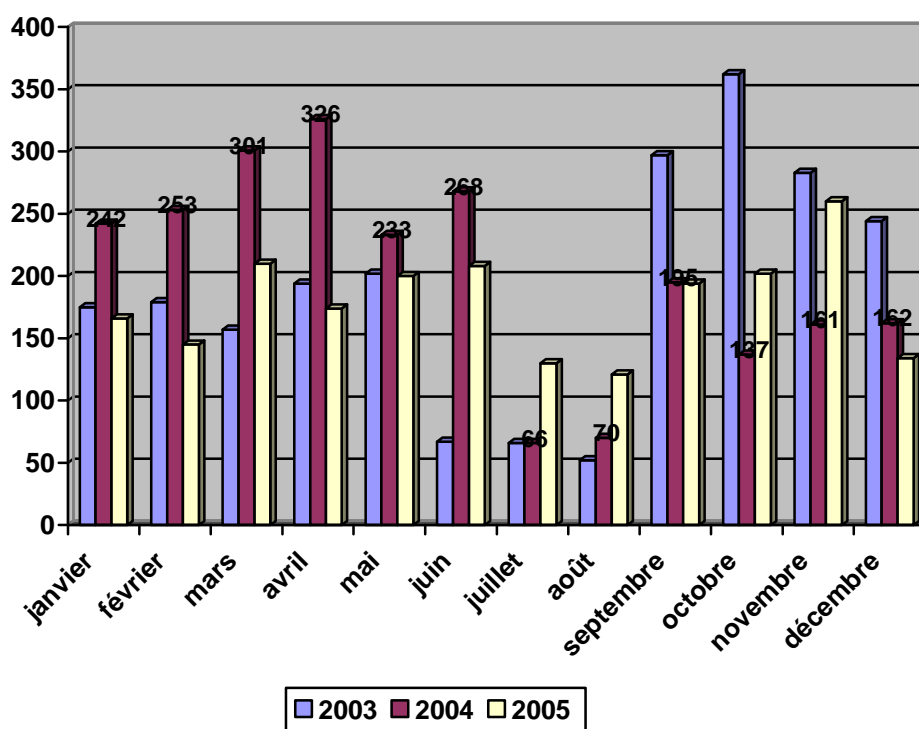
	2003	2004	2005
1 fois	689	1 683	805
2 fois	23	16	27
1 semaine	217	76	21
2 semaines	195	58	174
3 semaines	21	7	7
1 mois	432	306	270
2 mois	28	29	15
3 mois	13	24	29
5 mois	1	0	2
6 mois	5	8	4
A l'année	33	3	1
Dépannage régulier	4	17	24
A définir	25	2	0
Indéterminé	10	5	0
Non précisé	592	197	705
Total	2 288	2 431	2 431

La tendance semble avoir été à l'augmentation de la durée de l'aide demandée. Même si les dépannages d'un mois ou moins demeurent la règle quasi générale. Ce constat amène à penser que

**si en 2005, le nombre de foyers et de personnes bénéficiaires d'un dépannage a légèrement diminué, la quantité d'aides fournies par les associations et donc les besoins ont été en augmentation.**



## 7° Evolution dans l'année des demandes de dépannage reçues :



Nous avons noté en 2004 une baisse significative de la demande de dépannage au cours du deuxième trimestre de l'année. Nous pouvons noter qu'en 2005 les demandes sont, d'un mois à l'autre à peu près constante sauf pendant les deux mois d'été. Toutefois, l'augmentation des demandes en juillet et août montre de façon évidente que le temps plus chaud ne fait pas grand-chose sur les besoins exprimés en urgence par un certain nombre de citoyens.

## 8° origine géographique des foyers aidés

Communes	Nbre de foyers	Nbre de personnes
Dunkerque	489	1 291
Grande Synthe	209	552
Saint Pol sur mer	216	570
Fort Mardyck	11	29
Loon Plage	36	95
Cappelle la Grande	53	140
Gravelines	26	69
Coudekerque Branche	127	335
autres	94	248

## **VI – Le travail associatif**

Parmi les 21 associations qui forment jusqu'à ce jour le Carrefour des solidarités, neuf d'entre elles pratiquent l'aide alimentaire. Il s'agit de

- l'A.J.S. « le bon emploi de la solidarité »
- l'Armée du Salut
- la Croix Rouge
- Emmaüs
- Le Phare
- Les restos du cœur
- Le Secours Catholique
- Le Secours populaire
- Les Sociétés de Saint Vincent de Paul

### **1- Les modes d'intervention**

En dehors des Restos du cœur dont les règles de fonctionnement sont spécifiques et du Secours Catholique qui intervient en donnant des bons d'achat, les sept autres associations ont deux modes d'intervention :

- Elles distribuent à des rythmes réguliers allant de une à deux fois par mois, tout au long de l'année, des colis alimentaires.
- En cas de coup dur ou à la demande des institutions publiques (C.C.A.S. ou assistantes sociales des U.T.P.A.S.), elles proposent un colis de dépannage.

Pour accéder à une distribution régulière, chaque famille doit d'abord s'inscrire auprès de l'association de son choix. Cette inscription donne lieu à un entretien approfondi au cours duquel sont en particulier analysés les ressources de la famille. Cette analyse permet d'établir avec celle-ci ce qui reste pour chacune des personnes la composant et pour un mois après que les principales dépenses incontournables aient été réglées : loyer, eau, électricité, etc. Dans un premier temps, les dettes contractées par la famille ne sont pas prises en compte. C'est le calcul du « reste à vivre » qui permet d'établir si la famille pourra ou non être aidée tout au long de l'année ou pour une période donnée.

### **2- La composition des colis alimentaires**

Colis régulier ou colis de dépannage sont composés d'autorité par les associations elles-mêmes, en fonction des aliments que leur procure régulièrement la banque alimentaire, l'association Emmaüs qui regroupe régulièrement des produits frais et des collectes que chacune d'elle opère soit auprès de particuliers soit auprès de commerçants.

La Banque alimentaire, organisation départementale qui a une antenne sur le Littoral, est elle-même alimentée par les dotations européennes (les surplus), par les donations des grands circuits de distribution ou par leurs collectes annuelles. Elle facture chacune des parts (une par personne aidée et par mois) 3 € 60 à chacune des associations. Cette somme correspond aux frais générés par le transport, le stockage et l'administration des aliments.

Chaque colis permet d'assurer à la famille qui le reçoit de trois à cinq repas. Par exemple :

- 3 litres de lait
- 2 kg de pâte
- 4 plaquettes de beurre
- 1 livre de riz
- 1 livre de couscous
- 2 boîtes de paëlla ou de couscous
- 2 boîtes de riz au lait

et suivant les opportunités : surgelés, yaourt, café, fromage.